

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du
WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

1. Identification.

Identificateur du produit

- **Appellation commerciale : Graphite synthétique**
- **Numéro CAS : 7782-42-5**
- **Utilisation recommandée** : utilisations industrielles.
- **Restrictions sur l'utilisation** : non destiné à être utilisé dans les produits alimentaires et pharmaceutiques.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Fabricant/fournisseur :**

Asbury Carbons, Inc.
PO Box 144, 405 Old Main Street
Asbury, NJ 08802, États-Unis
+1 908-537-2155

- **Numéro d'appel d'urgence :**

ChemTel 800-255-3924 (Amérique du Nord)
 +1 (813)248-0585 (international)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange : poussières combustibles

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

Pictogrammes de danger : aucun n'est requis

Mention d'avertissement : attention

Mentions de danger : peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Mises en garde :

prévenir les accumulations de poussière afin de minimiser les risques d'explosion.
Tenir à l'écart de toutes les sources d'inflammation, notamment la chaleur, les étincelles et les flammes.

Renseignements supplémentaires :

lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité avant utilisation.

Autres dangers : peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

3. Composition/reseignements sur les composants

Caractérisation chimique : substances

Description associée au n° CAS : 7782-42-5 Graphite ≥99,0 % (le reste est un mélange de cendres inertes)

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Après inhalation : fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

retirer les lentilles, le cas échéant.

Se rincer l'œil sous l'eau courante en écartant les paupières pendant plusieurs minutes. En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Après ingestion : ne pas provoquer de vomissements; appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

en cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le contenant ou l'étiquette.

Procéder à la respiration artificielle, si nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : recourir à des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.

Pour des raisons de sécurité, les agents extincteurs ne conviennent pas : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut présenter un danger d'explosion de poussières s'il est dispersé dans l'air. Éviter les sources d'inflammation. Poussière de classe ST1, indice MIE supérieur à

10 J

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont générés.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Se vêtir d'une combinaison de protection intégrale.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Garder toutes les personnes sans protection à l'abri.

Assurer une aération adéquate.

Éviter la formation de poussières.

Danger particulier de glisser sur un produit qui fuit ou qui s'est déversé.

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher toute pénétration dans le réseau d'assainissement, les eaux de surface ou les nappes phréatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et placer dans un contenant approprié.

Envoyer pour valorisation ou élimination dans des récipients appropriés.

Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 7 pour des renseignements sur une manutention sans danger.

Se reporter à la rubrique 8 pour des renseignements sur les équipements de protection personnelle.

Se reporter à la rubrique 13 pour des renseignements sur l'élimination.

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

7. Manutention et entreposage

Manutention

Précautions à prendre pour une manutention sans danger :

utiliser uniquement dans des endroits bien aérés.

Prévenir la formation de poussières.

Tout dépôt de poussière ne pouvant être évité doit être retiré régulièrement.

Éviter d'inhaler la poussière.

Renseignements sur la protection contre les explosions et les incendies :

la poussière peut se combiner à l'air pour former un mélange explosif.

Poussière de classe ST1, indice MIE supérieur à 10 J (risque très faible de feu par étincelles)

Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux lieux et récipients d'entreposage :

entreposer dans un endroit frais et sec dans des récipients bien scellés.

Indications sur l'entreposage dans une installation d'entreposage commune :

entreposer à l'écart des produits alimentaires.

Entreposer à l'écart d'agents oxydants.

Autres indications sur les conditions d'entreposage : entreposer dans un endroit frais et sec dans des récipients bien scellés.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

8. Mesures de maîtrise de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de maîtrise

Composants présentant des valeurs limites à surveiller au poste de travail :

graphite 7782-42-5

Valeur à long terme PEL (É.-U.) : 15 mppcf* mg/m³, *échantillons retirés des impacteurs comptés par le technicien de champ lumineux.

Valeur à long terme REL (É.-U.) : 2,5* mg/m³, *poussières inhalables

Valeur à long terme TLV (É.-U.) : 2* mg/m³, toutes les formes sauf les fibres de graphite; *fraction inha.

Valeur à long terme EL (Canada) : 2 mg/m³ inhalables

Valeur à long terme EV (Canada) : 2 mg/m³ inhalables

Valeur à long terme LMPE (Mexique) : 2* mg/m³ *fracción respirable

Mesures de maîtrise de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

les mesures de précaution habituelles pour la manutention des produits chimiques doivent être respectées.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures de maîtrise techniques : fournir une aération adéquate.

Équipements respiratoires : protection respiratoire requise. Porter un respirateur approprié homologué NIOSH,

lorsque l'aération est inadéquate et que les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.

Protection des mains : gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· **Protection des yeux :** lunettes de sécurité Suivre les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation des lunettes de protection.

Protection du corps : vêtements professionnels de protection

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Mesures de gestion des risques : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

9. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

Forme : solide, granulé, poudre

Couleur : gris à noir

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non déterminé.

Valeur pH : sans objet.

Point/intervalle de fusion : non déterminé.

Point/plage d'ébullition : non déterminé.

Point d'éclair : le produit n'est pas inflammable.

Inflammabilité (solide, gazeux) : non déterminé.

Température d'auto-inflammation : non déterminé.

Température de décomposition : non déterminé.

Danger d'explosion : peut présenter un danger d'explosion de poussières s'il est dispersé dans l'air.

Explosion de poussières de classe ST1 : $K_{ST} < 200$ bars m/s, indice MIE supérieur à 10 J

Limites d'explosion

Inférieures : non déterminé.

Supérieures : non déterminé.

Propriétés oxydantes : non oxydant.

Pression de vapeur : non déterminé.

Densité relative : 2,26

Densité de vapeur : sans objet.

Taux d'évaporation : sans objet.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non miscible ou difficile à mélanger. Insoluble.

Coefficient de partition (entre octanol/eau) : non déterminé.

Viscosité

Dynamique : sans objet.

Cinématique : sans objet.

Autres renseignements : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Stabilité chimique : stable à des températures et pressions normales.

Décomposition thermique/conditions à éviter :

pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Éviter les températures supérieures à 450 °C/842 °F.

Si le produit est chauffé jusqu'à la décomposition, il émet des fumées toxiques.

Possibilité de réactions dangereuses :

peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Se reporter à la rubrique 9.

Réagit avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : chaleur excessive.

Substances incompatibles : comburants

Produits dangereux issus de la décomposition : monoxyde et dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

11. Renseignements sur la toxicité

Renseignements sur les effets toxiques

Toxicité aiguë : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : aucune.

Effet irritatif principal :

Pour la peau : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pour les yeux : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : aucun des composants n'est compris.

NTP (National Toxicology Program) : aucun des composants n'est compris.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration) : aucun des composants n'est compris.

Principale(s) voie(s) d'exposition :

ingestion, inhalation, contact avec les yeux ou la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT après exposition unique : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT après exposition répétée : dans les cas d'une surcharge pulmonaire excessive répétée en raison d'une concentration élevée de particules inhalables dans l'air pendant de longues périodes, une pneumoconiose peut se développer.

Danger par aspiration : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Renseignements de nature écologique

Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Persistante et dégradabilité : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Mobilité dans le sol : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

Autres effets néfastes : aucun renseignement pertinent n'est disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Il incombe à l'utilisateur de cette matière d'éliminer les matériaux inutilisés, les résidus et les contenants conformément à l'ensemble des lois et règlements locaux, provinciaux et fédéraux pertinents concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Ne pas jeter dans les réseaux d'assainissement ou les cours d'eau.

Emballages non nettoyés

Recommandation : L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles.

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

14. Renseignements sur le transport

Numéro ONU

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Groupe d'emballage

DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA : non réglementé.

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Polluant marin : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : sans objet.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : sans objet.

15. Renseignements réglementaires

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

États-Unis (É.-U.)

Section 302 de la SARA (substances extrêmement dangereuses) : aucun des composants n'est compris.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques reconnus comme étant toxiques) : aucun des composants n'est compris.

TSCA (Loi réglementant les substances toxiques) : tous les composants sont répertoriés ou exempts.

Proposition 65 (Californie)

Produits chimiques connus comme étant cancérigènes : aucun des composants n'est compris.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur le développement chez les femelles : aucun des composants n'est compris.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur le développement chez les mâles : aucun des composants n'est compris.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur le développement : aucun des composants n'est compris.

EPA (Environmental Protection Agency) :

aucun des composants n'est compris.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) :

aucun des composants n'est compris.

Liste intérieure des substances (LIS) en vertu de la Loi canadienne :

tous les composants sont répertoriés ou exempts.

Fiche de données de sécurité
élaborée conformément aux règlements de la HCS de l'OSHA (29CFR 1910.1200) et du
WHMIS 2015

Révision : le 20 mars 2023

16. Autres renseignements

Les données contenues dans la présente fiche reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement contraignante.

Abréviations et les acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Ministère des Transports des États-Unis

IATA : Association du Transport Aérien International

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

LC50 : Concentration jugée létale pour 50 % des organismes d'essai

LD50 : Dose jugée létale pour 50 % des organismes d'essai

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

Canc. 1A : Cancérogénicité – Catégorie 1A

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 1

Renvois et références

Site Web de l'Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)

Site Web des Substance Registry Services de l'EPA US
(ofmpub.epa.gov/sor/internet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web de l'American Chemical Society, Chemical Abstracts Registry (www.cas.org)

Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: 978-0-470-07488-6

Casarett and Doull's Toxicology : The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN: 978-0-07-176923-5.

Fiches de données de sécurité, différents fabricants

FDS élaborée par :

ChemTel

1305 North Florida Avenue

Tampa, Florida, États-Unis 33602-2902

Numéro sans frais pour l'Amérique du Nord 1-888-255-3924 International + 01 813-248-0573

Site Web : www.chemtel.com

Pour d'autres déclarations réglementaires locales spécifiques à l'industrie, veuillez consulter

<https://asbury.com/resources/asbury-carbons-regulatory-statements/>